

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9625
29 janvier 1970
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 27 JANVIER 1970 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 399 du 20 janvier 1970, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Dans la nuit du 27 au 28 novembre 1969, vers 20 heures, sept soldats des forces américano-sud-vietnamiennes ont pénétré en territoire cambodgien, au lieu dit Day Bang Kang relevant de la commune de Prek Phtol, district de Angkor Borey, en Takéo. Ils ont arrêté et emmené de force vers le Sud-Vietnam quatre villageois khmers dont les noms suivent : Pang Bin, Chem, Kham Chhem et Sum.

Les nommés Pang Bin et Chem ont pu se sauver, en cours de route, et alerter les éléments du poste khmer de Bak Day qui ont lancé immédiatement une poursuite sans cependant pouvoir intercepter les intrus à cause des tirs d'appui effectués par le poste américano-sud-vietnamien de Nhon Thoi pour couvrir leur repli.

Le nommé Sum fut relâché le lendemain, 28 novembre 1969, alors que le nommé Kham Chhem ne fut libéré le 1er décembre 1969 qu'après avoir versé une somme de 6 000 riels aux soldats des forces américano-sud-vietnamiennes.

- Le 19 décembre 1969, vers 11 heures, un hélicoptère et un avion d'observation des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et ont lâché, à quatre reprises, des fusées éclairantes sur un endroit situé à 200 mètres environ à l'ouest du village khmer de Takla relevant de la commune de Tuk Thleak, district de Pichrada, en Mondulkiri.

- Le 20 décembre 1969, vers 12 heures, un hélicoptère des forces américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge au-dessus de la route reliant Khsim à Lapalkhé et a atterri au point kilométrique 25, dans le village de Khsim, district de Snuol, en Kratié.

Un instant après, l'appareil a repris son vol en tirant, au décollage, à la mitrailleuse et aux roquettes le long de la route sus-citée.

- Le 22 décembre 1969, vers 16 h 40, un avion d'observation de ces mêmes forces a violé l'espace aérien du Cambodge et a tiré cinq obus de roquettes sur la région de Angkor Ang relevant de la commune de Koh Sampeou, district de Peam Chor, en Prey Véng.

- Le même jour, vers 16 h 45, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Cai-Vang ont tiré plusieurs obus de canon sur le territoire khmer, à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Banteay Chakrey, district de Kompong Trabèk, en Prey-Véng.

L'explosion de ces obus a grièvement blessé deux boeufs appartenant au nommé Nhoek Mao, habitant de ladite commune.

- Le 23 décembre 1969, vers 9 heures, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Queo Ba ont tiré plusieurs obus de canon sur le territoire cambodgien à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Samrong, district de Chantrea, en Svay Rieng.

- Le même jour, vers 18 h 30, trois avions de ces mêmes forces ont violé l'espace aérien du Cambodge et ont tiré une vingtaine d'obus de roquettes sur un endroit situé à 2 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Cheam, district de Mimot, en Phkar Rumchek.

- Le 24 décembre 1969, vers 14 heures, un hélicoptère de ces mêmes forces a violé l'espace aérien du Cambodge et a mitraillé le village khmer de Sangkum relevant de la commune de Tounlong, dans le district de Mimot précité.

- Le même jour, vers 14 h 30, deux hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes, guidés par un avion d'observation, ont violé l'espace aérien du Cambodge au-dessus de la région de Lapalkhé et ont tiré à la mitrailleuse et aux roquettes sur un troupe de buffles à 2 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Srè Khtum, district de O-Raing, en Mondulkiri. Ces tirs ont causé les pertes suivantes : 7 buffles tués, 22 buffles blessés et 3 buffles portés disparus.

- Le 26 décembre 1969, vers 12 heures, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Thmar Dar ont tiré 4 obus de canon sur le territoire cambodgien, à 200 mètres environ en deça de la frontière, dans la commune de Thmei, district de Kompong Rau, en Svay Rieng, blessant grièvement un garçon âgé de 15 ans, nommé Kim Sok.

- Le même jour, vers 16 heures, les soldats de ces mêmes forces du poste de Go Bac Chieng ont tiré deux obus de canon sur le territoire cambodgien à 500 mètres environ en deça de la frontière, dans la commune de Thmei, district de Kompong Rau, en Svay Rieng.

- Le 28 décembre 1969, vers 8 heures, deux vedettes de la marine américano-sud-vietnamienne ont violé les eaux territoriales du Cambodge, en face de Ream, à 350 mètres environ du sud-est de l'île dite Koh Sès (Kampot).

- Le même jour, vers 13 h 40, deux hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes, guidés par un avion d'observation, ont violé l'espace aérien du Cambodge et ont tiré 3 obus de roquettes sur le poste militaire khmer de Lapalkhé, en Mondulkiri.

- Le 29 décembre 1969, vers 16 h 30, des avions des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et ont tiré à la mitrailleuse et aux roquettes sur le village khmer de Pounhea, à 1 500 mètres environ en deça de la frontière, dans la commune de O-Raing, district de O-Raing, en Mondulkiri.

Ce tir a causé les dégâts suivants :

- Une cabane endommagée;
- Trois tonnes de paddy, une jarre pleine de riz et huit jarres vides détruites;
- Un complet de gongs et d'autres biens appartenant au nommé Kroeun Krak incendiés.

- Dans la nuit du 29 au 30 décembre 1969, vers 20 heures, les soldats de ces mêmes forces du poste de Tan Thanh ont tiré une vingtaine d'obus de mortier et de canon sur la commune de Peam Montea relevant du district de Kompong Trabèk, en Prèy Véng.

L'explosion de ces obus a détruit la culture de riz appartenant aux nommés Iou Van Yar et Tran Kry, habitants du lieu.

- Le 30 décembre 1969, les éléments de ces mêmes forces du poste de Kinh Thay Bang ont tiré sept obus de canon sur le village khmer de Bac Nam, commune de Prek Tonlea, district de Koh Thom, en Kandal.

L'explosion de ces obus a blessé un boeuf appartenant au nommé Oum Phath et endommagé 7 maisons appartenant aux habitants du lieu.

- Le même jour, vers 19 heures, les soldats de ces mêmes forces ont tiré cinq obus de canon sur le poste de la police royale khmère de Vaing Kéo relevant de la commune de Sampeou Poun, district de Koh Thom, en Kandal, endommageant le toit dudit poste.

- Le même jour, vers 20 h 45, deux vedettes de la marine américano-sud-vietnamienne ont tiré cinq obus de canon sur le village khmer de Frey Prous, commune de Prek Kroeus, district de Kampong Trach, en Kampot.

- Les 30 et 31 décembre 1969, respectivement vers 18 heures et 5 h 30, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes ont tiré des obus de canon sur le territoire cambodgien, à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Koh Sampeou, district de Peam Chor, en Frey Veng.

- Le 31 décembre 1969, vers 9 h 30, un avion d'observation de ces mêmes forces a violé l'espace aérien du Cambodge et a tiré deux obus de roquette sur un endroit situé à 2 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Samrong, district de Chantrea, en Svay Rieng.

- Les 1er et 2 janvier 1970, vers 13 heures, les soldats de ces mêmes forces du poste de Chum-Tam ont tiré une dizaine d'obus de canon sur la même commune de Koh Sampeou précitée.

- Le 2 janvier 1970, vers 3 h 50, deux vedettes de la marine américano-sud-vietnamienne ont violé les eaux territoriales du Cambodge au sud-est de l'île dite Koh Sès en face de Ream (Kampot).

Sous les tirs de sommation des gardes de l'île, ces vedettes ont pris la fuite vers l'île dite Koh Tral, en emmenant de force une jonque de pêche cambodgienne ayant à bord son propriétaire, nommé Sar Tinam, et un enfant de ce dernier.

- Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1970, vers 21 heures, les soldats de ces mêmes forces du poste de Thanh Tri ont tiré plusieurs obus de canon sur le

territoire kmer, à 500 mètres de Khset, district de Kompong Rau, en Svay Rieng, endommageant une maison appartenant au nommé Ros Kann, habitant du lieu.

- Le 6 janvier 1970, vers 15 h 30, cinq hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et ont mitraillé le village khmer de Prasath situé en XT. 297.175. à 1 000 mètres environ en deçà de la frontière, dans le district de Chantrea, en Svay Rieng.

Le bilan des pertes occasionnées par cette attaque s'établit comme suit :

- 2 villageois tués sur le coup, nommés Kim Saban âgé de 20 ans et Kim Eng âgé de 18 ans;
- 1 fillette grièvement blessée, nommée néang Chhoeung Sophay âgée de 11 ans;
- 1 hectare de culture de riz appartenant au nommé Nhek Peou et 7 sacs de paddy appartenant au nommé Prak Khun, détruits.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique et indignée contre ces actes criminels d'agression perpétrés par les forces américano-sud-vietnamiennes contre le Cambodge et ses paisibles habitants. Il a exigé que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prenne des mesures immédiates pour libérer et indemniser les victimes, dédommager les dégâts causés et mettre fin à de pareils actes contre un pays neutre et pacifique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH
